



TDR de l'appel à proposition pour la conduite d'une campagne radiophonique de communication sur la ligne verte et des services disponibles pour la prise en charge des VBG/EAS/HS

Septembre 2021

La précarité socio-économique des femmes a une incidence directe sur leurs capacités d'accès aux services comme la santé, la justice ou l'éducation. La combinaison de ces facteurs est particulièrement perverse car ils servent à créer une discrimination systémique plaçant les femmes dans une situation d'extrême vulnérabilité.

L'accès à l'information et l'éducation sexuelle complète en faveur des jeunes demeure encore un défi alors que 19% de jeunes filles âgées de 15-24 ans ont eu des rapports sexuels avant l'âge de 15 ans et que le taux de fécondité précoce est de 24%. Le mariage précoce, les grossesses précoces et le harcèlement sexuel accroissent la vulnérabilité des filles limitant ainsi leur accès à l'éducation. Selon une étude réalisée par le Ministère du Genre en 2018 dans la ville de Kinshasa, 84 % de responsables d'écoles pensent que les conditions de vie familiales peuvent avoir de l'incidence sur l'abandon scolaire des élèves, 62% d'entre eux estiment que les relations amoureuses que les élèves développent au sein ou en dehors de l'école peuvent aussi expliquer d'une certaine manière les abandons scolaires, 58% pensent que les conditions d'apprentissage à l'école sont susceptibles d'impacter les abandons scolaires et seulement 34 % signalent une relation entre les abandons scolaires et l'influence des ami(e)s.

Ainsi, le Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et technique (MEPST) reconnaît que le secteur éducatif en RDC tient une obligation de répondre aux risques de VBG, notamment des risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS), ainsi que des risques de violences faites aux enfants, qui peuvent ressortir en milieu scolaire, afin de rendre l'environnement scolaire le plus sûr et le plus équitable que possible. Ces risques d'EAS et HS peuvent être identifiés dans le contexte des relations diverses entre directeurs, enseignants, comité de parents et élèves. Certains cas emblématiques sont l'échange de rapports sexuels contre points, le ciblage des filles élèves pour les tâches ménagères à la maison d'un enseignant, et les cas de harcèlement sexuel dans le cadre scolaire entre les enseignants ou par les directeurs.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu de la Banque mondiale un crédit pour financer le Projet d'équité et de renforcement de système éducatif PERSE. Les objectifs du PERSE sont de réduire les dépenses des foyers sur les frais d'éducation primaire parmi les ménages les plus pauvres, d'inscrire deux million d'enfants de plus aux écoles primaires dans les dix provinces d'intervention, [4] et de renforcer les systèmes éducatifs et de gouvernance de base à travers tout le pays. Avec le lancement de la politique de la gratuité de l'éducation primaire, les écoles primaires ont déjà commencé à vivre une croissance rapide des effectifs dans l'inscription des élèves, produisant des classes surpeuplées d'enfants avec des enseignants débordés de travail. Les salles de classe, matériaux pédagogiques, équipements et autres infrastructures sont insuffisantes pour accueillir cet afflux d'élèves. Il y a aussi une augmentation dans le nombre d'élèves qui commencent leur éducation tardivement, résultant dans des classes mixtes avec des élèves de différents âges.

Tous ces effets produisent également des risques d'EAS et de HS dans les écoles, surtout où les structures scolaires tiennent plus d'enfants qu'elles peuvent gérer et les élèves de différents âges sont mélangés.

Globalement le projet cible 7.852.904 élèves dont environ 3.926.452 filles. On estime que 2% de ces filles, soit environ 78.529 personnes, sont à risque de VBG. La faible prise en compte des femmes parmi les directeurs, les enseignants, voire les comités des parents des écoles constituent également un défi majeur à relever pour une meilleure intégration des questions de genre dans l'enseignement ainsi que l'atténuation des risques d'abus et exploitations sexuelles. En effet, sur 147.808 enseignants ciblés, environ 29% soit 42.864 sont des femmes ; parmi elles 857 pourraient être à risque de VBG.

C'est dans ce cadre que UNFPA a noué un partenariat avec le PERSE à travers un projet qui vise à mettre en place un dispositif visant à atténuer les risques d'abus et exploitations sexuelles et le harcèlement sexuel en milieu scolaire ainsi que la prise en charge psychosociale en vue de renforcer l'accès des filles et garçons à l'école primaire à travers un système d'éducation de qualité. Le projet vise à renforcer les mesures de prévention et de réponse à l'exploitation et aux abus sexuels, ainsi qu'au harcèlement sexuel en milieu scolaire dans 8 provinces de la RDC.

Le Fonds des Nations Unies pour la Population, vise à travers ce projet à protéger les populations de l'exploitation et l'abus sexuel. D'une part, pour prévenir les impacts sociaux négatifs au vu du contexte de ces différentes provinces et des risques de violences sexuelles et basées sur le genre inhérent aux travaux de chantiers routiers, notamment les harcèlements, abus et exploitation sexuels, la prostitution forcée et, d'autre part, pour offrir une assistance multisectorielle aux survivantes. Dans le cadre spécifique de partenariat, une ligne verte sera mise en place pour lutter contre les EAS/HS.

Dans ce cadre, la communication est fondamentale pour promouvoir cette ligne verte. Afin d'opérationnaliser la communication de la ligne verte, il a été élaboré un plan de communication. Ce plan prend en compte un volet important de partenariat avec les radios à travers la production et la diffusion de programme, le renforcement des capacités des radios. Pour la mise en œuvre de ce volet radiophonique, il a été convenu de lancer un appel à proposition. Les présents TDR sont élaborés pour donner les orientations aux organisations ou le regroupement d'organisations de la société civile en charge de la mise en œuvre du volet radiophonique.

OBJECTIFS DE L'APPEL A PROPOSITION

1. Elaborer une campagne de communication radiophonique sur la promotion de la ligne verte ciblant la communauté éducative sur une période de 6 mois ;

2. Définir le format et le contenu de chaque type de programme radiophonique pour atteindre efficacement les cibles de la campagne radiophonique ;
3. Organiser un atelier pour définir les types de programmes radiophoniques ainsi que leur contenu ;
4. Produire les programmes radiophoniques ;
5. Encadrer les 44 radios dans la production d'émissions et programmes qui assurent la promotion de la ligne verte, la sensibilisation contre les EAS/HS en milieu scolaire et l'information sur les services de prise en charge disponible ;
6. Renforcer les capacités de 44 radios de 10 provinces pour assurer la production 1 300 (selon le format à définir) programmes radio en langues locales ;
7. Assurer la diffusion des programmes radiophoniques sur 44 radios disséminées sur 10 provinces ;
8. Organiser des sessions de formation en radio et sur la thématique des VBG/EAS/HS en milieu scolaire au profit de 180 journalistes et animateurs radio sur les VBG/EAS/HS en milieu scolaire pour la production de programmes radiophoniques ;
9. Mettre en place un mécanisme d'écoute et de feedback des auditeurs et l'utiliser dans la campagne de communication ;
10. Organiser une compétition entre les journalistes/animateurs et radios pour primer les meilleures productions radiophoniques dans le traitement des sujets en lien avec VBG/EAS/HS et les radios qui se seraient illustrées dans la mise en œuvre de la campagne;
11. Mettre en place un mécanisme d'échange entre les radios sur les VBG/EAS/HS ;
12. Assurer le monitoring des diffusions et produire des rapports détaillés.

LIVRABLES DE L'APPEL A PROPOSITION

1. Le document validé de la campagne de communication radiophonique couvrant 44 radios de 10 provinces est validé ;
2. Le plan de renforcement des capacités des 44 radios et 180 animateurs et journalistes sur la production radiophonique sur les VBG/EAS/HS est validé ;
3. Le rapport de renforcement des capacités de 44 radios et 180 animateurs et journalistes de 10 provinces est disponible ;
4. Le rapport de monitoring de 3 mois de diffusion est disponible ;
5. Le rapport de monitoring de 6 mois de diffusion prenant en compte les informations sur le traitement des feedbacks est élaboré ;
6. Le rapport de la compétition primant les journalistes/animateurs et radios prenant en compte les échanges entre radio est disponible ;
7. Le rapport final de la mise en œuvre avec une copie électronique de l'ensemble des productions radiophoniques dans le cadre de la prestation est disponible

Suivi de la mise en œuvre du partenariat

Les travaux seront suivis par l'équipe de communication d'UNFPA et les coordonnateurs des Sous bureau de Goma, Kalemie et Kananga. Une réunion mensuelle se tiendra pour assurer le suivi de l'évolution. UNFPA doit être associé à toutes les étapes importantes de la mise en œuvre des travaux et apportera une assistance dans le renforcement des capacités.

Le recrutement du partenaire

Les organisations de la société civile à but non lucratif régulièrement installées et œuvrant en République Démocratique du Congo, peuvent déposer leur candidature pour la conduite du programme radiophonique. Les projets soumis par une personne physique ou une structure du secteur privé ne sont pas recevables. Toutes fois,

une organisation de la société civile régulièrement installée peut se mettre en partenariat avec une structure privée ou d'autres organisations de la société civile nationale ou internationale pour postuler. Dans ces conditions ces différentes structures devront établir en bonne et due forme une ou des conventions de partenariat pour la gestion du projet.

Les conditions générales d'éligibilité sont les suivantes :

- Etre une Organisation reconnue en RDC (3 ans minimum) ;
- Une organisation donnée peut faire des groupements ou des consortiums avec d'autres structures pour postuler.
- Avoir des instances de gouvernance interne fonctionnelles (tenue régulière des Assemblées générales, fonctionnement de l'instance d'exécution, séparation des tâches entre les instances de décision et les instances d'exécution, gestion financière transparente, etc.) ;
- Avoir une expertise avérée dans les VBG, l'éducation ou la protection de l'enfant est un atout ;
- Avoir une bonne expérience en matière de renforcement des capacités radiophoniques ;
- Avoir une bonne expérience de la conception, la production, la diffusion et le suivi de la mise en œuvre de programme radiophonique ;

Durée de l'intervention

La structure recrutée commencera ses activités à partir du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 30 juin 2022.

Composition du dossier

Le dossier de soumission devrait comprendre :

- Une lettre de soumission adressée à Monsieur le Représentant de l'UNFPA;
- Une présentation de l'organisation et des autres structures impliquées dans la mise en œuvre du programme en cas de besoin ;
- Une proposition de projet pour la gestion de la campagne radiophonique. Le projet doit être le plus complet possible afin de permettre de voir s'il est la meilleure offre concernant la gestion du programme radiophonique. Il comprendra entre autre le budget détaillé, les actions/activités prenant en compte la production du contenu, la diffusion, le renforcement des capacités des radios, des journalistes et animateurs, l'organisation de l'émulation journalistes/Animateurs/radios, etc.

Critères de sélection

Sans être exhaustif, les principaux critères qui guident l'analyse des projets sont les suivants:

- L'expérience pertinente de la structure ou des structures partenaires dans la gestion de programme radiophoniques;

- La pertinence, la cohérence et le réalisme du projet proposé ;
- La cohérence/le réalisme du budget par rapport aux activités proposées;
- Les expériences du postulant en gestion des projets/programmes sur les VBG, l'éducation ou la protection des enfants ;
- L'expérience du personnel qui travaille déjà pour le postulant;
- L'innovation des outils et approches proposés pour la réussite du projet ;
- La disponibilité d'un studio d'enregistrement et les preuves de partenariat dans ce domaine.

La sélection se fera sur la base d'une évaluation des offres techniques et financières selon une grille de notation. Les critères spécifiques techniques et de gestion administrative et financière suivants seront retenus:

Au niveau technique :

- Disposer d'une solide expérience dans le domaine des projets radiophoniques.
- Faire la preuve de la capacité à gérer un programme radiophonique;
- Disposer d'un minimum de matériel et d'équipements fonctionnels pour contribuer à la mise en œuvre du projet.

Au niveau administratif et financier :

- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour fraude, corruption, détournement de fonds, abus, etc.
- Disposer d'un compte bancaire pour recevoir les fonds
- Disposer d'une preuve de gestion de projets d'un montant supérieur ou égal 125 000 USD.
- Le postulant peut avoir une couverture locale ou nationale.

Budget

Le budget du projet doit couvrir une période de huit mois. La diffusion se déroulera sur une période de six (6) mois. Il portera essentiellement sur la production et la diffusion de programmes radiophoniques, le renforcement des capacités des radios et de leur personnel en matière de production dans le domaine des VBG, l'émulation des animateurs/journalistes et radio, le monitoring de la diffusion, etc.

Date et dépôt des offres

Les termes de référence du présent avis peuvent être sollicités sur les sites Web ci-après :

- Site web de l'UNFPA <http://www.unfparc.org>
- Mediacongo : www.mediacongo.net
- Page facebook de l'UNFPA RDC :

Une session d'information sera conduite le 24 septembre **2021 à 10 heures de Kinshasa** à travers le lien Google meet suivant : <http://meet.google.com/svg-hccz-cpu>

Les dossiers de candidatures dûment constitués seront réceptionnés uniquement par mail à l'adresse **drproc@unfpa.org** au plus tard le **2 Octobre 2021 à 10 heures de Kinshasa**.

Extrait document : « Projet de mise en œuvre des activités de réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG), y compris l'exploitation et les abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS), dans le cadre du Projet d'Équité et de Renforcement de Système Éducatif (PERSE) ».